



Passage au forfait-jours pour les journalistes : le projet de la direction est inacceptable

La direction a souhaité évoquer le temps de travail des journalistes, arguant que les organisations syndicales l'avaient souhaité. Dans les faits, celles-ci voulaient parler des journées à rallonge et de la charge de travail importante. Ce que souhaite la direction : la dénonciation des accords sur le temps de travail et le passage au forfait-jours.

Un rappel s'impose : sur la fiche de paye, nous sommes payés pour 151,67 heures mensuelles, soit 7,33 heures par jour (ce qui ne tient pas compte des nombreuses heures supplémentaires effectuées régulièrement et donc bénévoles !) Or, sur nos contrats, il est acté que nous travaillons 200 ou 205 jours (en fonction de l'ancienneté). Une contradiction qui peut amener les salariés à réclamer le paiement des heures supplémentaires à la direction ou demander des récupérations. Au pire des cas, cela se joue devant les tribunaux. C'est cette crainte qui pousse la direction à nous imposer le forfait jours. Ce système ouvre la porte à une journée "maximum" de 13 heures, un repos hebdomadaire d'une journée, rien pour encadrer le travail de nuit et les astreintes. En revanche, contrairement à ce que dit la loi, aucune contrepartie financière n'est proposée par la direction.

En outre, cette "négociation" unilatérale arrive, comme par hasard, quelques mois avant la mise en place du Digital first et d'une profonde réorganisation du travail, dont on ne connaît pas les contours et les conséquences.

Les organisations syndicales, CGT, Cfdt, SNJ et FO, unies face à la direction, refusent le principe même du passage au forfait-jours pour les journalistes. Ce système n'est pas assez protecteur et ne tient pas compte des contraintes du métier de journaliste. Si la direction s'offre une tranquillité juridique, les journalistes ont, eux, beaucoup à perdre.